

**CONSEIL MUNICIPAL DE GENETS 2020/01
DU 21 JANVIER 2020**

Sur convocation du 13/01/2020, le Conseil Municipal se réunit le 21 janvier 2020 à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances – salle de la mairie – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Etaient présents : Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, GRAND-LACOTE Agnès
MM. GAUQUELIN Charles, HOUEL Alain, KARCZEWSKI Hervé, LE MOING Jean-Marie, ROUGEVIN Daniel, ROBILLIARD Hervé

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente : LEVAVASSEUR Valérie,

Monsieur GAUQUELIN Charles est nommé **secrétaire de séance**.

ORDRE DU JOUR

2020/01/01 Approbation de la modification des statuts du SDEM50

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20 ;

Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents décide :

- D'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50)

2020/01/02 Mise en non-valeur

La trésorerie d'Avranches propose de mettre en non-valeur une somme de 75 € correspondant à un titre émis pour la location de la salle polyvalente le 10 septembre 2010 non recouvert à ce jour.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents, vote l'admission en non-valeur de la somme de 75 €

2020/01/03 Campagne de stérilisation des chats

Madame le Maire informe le conseil qu'une opération de stérilisation des chats peut être effectuée sur la commune.

La campagne comporte plusieurs étapes :

- Faire faire des devis auprès de vétérinaires pour la stérilisation et le puçage (avec un tarif associatif)
- Piéger les chats (par des piègeurs agréés)
- Les transporter chez le vétérinaire et enfin les relâcher.

Madame le maire précise que le résultat de cette campagne sera visible dans les années à venir (4 à 5 ans).

Madame le Maire précise que des demandes de subventions pourront être faites auprès des associations de protections des animaux.

Madame le Maire demande au conseil, son avis sur la mise en place de la campagne de stérilisation et de l'autoriser :

- A demander des subventions auprès des associations de protections des animaux,
- A lancer la campagne,
- A signer tous documents se rapportant à ce dossier.
-

Après discussion, avec 8 vote POUR et 1 vote CONTRE, le conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à :

- Demander des subventions auprès des associations de protections des animaux,
- A signer tous documents se rapportant à ce dossier,
- A lancer la campagne de stérilisation.

2020/01/04 Recours urbanisme : décision sur la poursuite ou non de la procédure

Madame le Maire rappelle le contentieux en cours d'un propriétaire ayant attaqué la commune pour le refus d'un permis de construire.

Elle informe que par courrier du 6 décembre 2019, reçu en mairie le 7 décembre 2019, le tribunal administratif de Caen a communiqué le jugement.

Madame le Maire fait lecture du jugement, puis de l'analyse que l'avocat de la commune en a fait.

Elle rappelle qu'un délai d'appel de deux mois court.

Elle demande au Conseil s'il souhaite aller en appel.

Après débat, le conseil municipal se prononce pour le recours en appel ainsi qu'une demande de sursis à exécution de travaux auprès de la Cour.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur ROBILLIARD informe de la dégradation du GR qui passe au pied de digue et des difficultés des promeneurs à cause de la boue. Il demande que l'on interpelle la Communauté d'Agglomération sur l'entretien.

- Monsieur ROBILLIARD informe qu'il a reçu une convocation du SMPGA (nouveau syndicat d'eau) pour une réunion. Mais que sans adresse sur le courrier, il n'a pas su où envoyer sa procuration qu'il a déposée à l'ancien syndicat Sartilly-Sud. Ce dernier étant dissous, le courrier n'a pas été redirigé et sa procuration n'a pas été prise en compte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45